

**Projet de délibération du 6 octobre 2015 de Mme et MM. Natacha Buffet-Desfayes, Lionel Ricou, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten et Carlos Medeiros: «Réaménagement des locaux des casernes du Vieux-Billard, des Asters et de Frontenex».**

(accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2015)

*DÉLIBÉRATION*

Considérant que:

- le Service d'incendie et de secours (SIS) est structuré, tant en termes d'effectif que de casernes, selon un concept datant de 1972, où il comptait 120 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) pour environ 2600 interventions par an, et que, en 2015, l'effectif s'élève à 136 femmes et hommes pour un total d'environ 6500 engagements de secours annuels;
- l'organisation actuelle ne permet plus de couvrir la typologie de risque d'une agglomération urbaine comme Genève. A titre d'exemple, de nuit, l'effectif se monte à 17 SPP pour couvrir l'ensemble du canton de Genève, ce qui rend impossible le traitement simultané de deux interventions de moyenne importance;
- les délais d'interventions préconisés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers ne sont respectés qu'à hauteur de 60%, alors qu'un taux de 80% devrait être atteint;
- le manque de moyens humains génère une multitude de problèmes au quotidien pour la gestion de ce service, soit entre autres:
  - des engagements opérationnels défilant les règles minimales de sécurité, comme lors d'engagements en sous-effectif;
  - des alarmes de personnel en repos à plus de 50 reprises par an, générant des frais importants en heures supplémentaires et une fatigue des collaborateurs et collaboratrices multipliant le risque d'accident;
  - l'impossibilité de renforcer rapidement les moyens en cas d'intervention importante ou multiple;
  - le risque de responsabilité en cas d'accident, les conditions-cadres ne respectant pas toujours, faute d'effectif, les bases fondamentales fédérales d'engagement;
- l'engagement de 25 sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnel-le-s en plusieurs tranches et l'aménagement des trois casernes actuelles en vue d'une ouverture vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 365 jours par an, seraient seuls à même de répondre à cette situation préoccupante;
- les risques encourus révélés par les études récentes, effectuées à la suite de l'abandon du projet ConvergenceS, imposent des décisions urgentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 600 000 francs pour le réaménagement des locaux des trois casernes (Vieux-Billard, Asters et Frontenex) du Service d'incendie et de secours.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2026.